



Commission économique pour l'Europe**Comité directeur des capacités et des normes commerciales****Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles****Section spécialisée de la normalisation des plants de pomme de terre****Cinquantième session**

Genève, 16 et 17 mars 2023

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté*****I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Questions intéressant la Section spécialisée examinées récemment :
 - a) Par l'ONU et la Commission économique pour l'Europe et ses organes subsidiaires ;
 - b) Par d'autres organisations.
3. Révision de la norme pour les plants de pomme de terre.
4. Taille des lots et des échantillons de plants de pomme de terre – résultats de l'enquête.
5. Révision des documents de position de la Section spécialisée.
6. Transfert des herbicides et plants de pomme de terre – projet de document de position.
7. Semences véritables de pomme de terre et plants de pomme de terre en pot.
8. Projet de guide sur la production de minitubercules.
9. Partage des connaissances et renforcement des capacités :
 - a) Série de webinaires sur les plants de pomme de terre ;
 - b) Mise au point définitive d'une affiche ou d'un document sur les avantages des semences certifiées ;
 - c) Maladies et ravageurs nouveaux ou émergents ;

* Les représentantes et représentants participant à la réunion sont priés de s'inscrire en ligne dans les meilleurs délais, à l'adresse suivante : <https://indico.un.org/e/wp7/ge6-50th-2023>. En cas de difficultés lors de l'inscription, prendre contact avec le secrétariat par courrier électronique (olga.kharitonova@un.org). Les documents relatifs à la réunion seront disponibles en ligne à l'adresse <https://unece.org/trade/wp7/ge6-50th-2023>.



- d) Informations actualisées sur l'élaboration d'une page consacrée au partage des connaissances et aux références sur les ressources concernant la certification des plants de pomme de terre ;
 - e) Informations relatives aux plants de pomme de terre sur le site Web.
- 10. Mandat et méthodes de travail du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles et de ses sections spécialisées.
 - 11. Travaux futurs.
 - 12. Questions diverses.
 - 13. Élection du Bureau.
 - 14. Adoption du rapport.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

La Section spécialisée adoptera l'ordre du jour.

Document(s) : Ordre du jour provisoire annoté (ECE/CTCS/WP.7/GE.6/2023/1)

2. Questions intéressant la Section spécialisée examinées récemment :

a) Par l'ONU et la Commission économique pour l'Europe et ses organes subsidiaires

Le secrétariat présentera les questions examinées récemment dans le cadre des travaux de l'ONU, de la Commission économique pour l'Europe (CEE), du Comité directeur des capacités et des normes commerciales et du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7) qui ont une incidence sur les travaux de la Section spécialisée.

Document(s) : Rapport du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles sur sa soixante-dix-septième session (ECE/CTCS/WP.7/2022/2)

b) Par d'autres organisations

Les représentants d'autres organisations et les délégations des pays informeront la Section spécialisée des activités de leurs mandants qui présentent un intérêt pour ses travaux.

3. Révision de la norme pour les plants de pomme de terre

Après avoir adopté les révisions des annexes I et VII de la norme CEE-ONU S-1 concernant la commercialisation et le contrôle de la qualité commerciale des plants de pomme de terre en 2021, la Section spécialisée a décidé, à sa session de 2022, de réviser l'ensemble de la norme et de confier la révision à un groupe de travail du Rapporteur composé des représentants de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, de l'Australie, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande (Rapporteur), de la France, des Pays-Bas, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et d'Euroseeds.

Le groupe de travail du Rapporteur a tenu quatre réunions d'une demi-journée en ligne, avec l'aide du secrétariat, afin de réviser la norme. Ce processus devrait s'achever dans le courant de 2023 et la norme révisée devrait être soumise à la Section spécialisée pour examen à sa cinquante et unième session en 2024.

Le document établi pour la session de 2023 contient un avant-projet de révision de la norme CEE-ONU pour les plants de pomme de terre, établi sur la base des propositions formulées par le groupe de travail du Rapporteur jusqu'à la fin du mois de novembre 2022.

La Section spécialisée est invitée à examiner les modifications proposées et à faire des suggestions supplémentaires au groupe de travail du Rapporteur.

Document(s) : Avant-projet de révision de la norme pour les plants de pomme de terre (ECE/CTCS/WP.7/GE.6/2023/3)
Historique de la norme pour les plants de pomme de terre (ECE/CTCS/WP.7/GE.6/2023/4)

4. Taille des lots et des échantillons de plants de pomme de terre – résultats de l'enquête

À sa session de 2022, la Section spécialisée s'est interrogée sur la nécessité de définir des tailles de lot maximales pour les plants de pommes de terre, comme c'est le cas pour les céréales et les graminées, pour lesquelles l'Association internationale d'essais de semences (AIES) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) définissent les règles relatives à la taille maximale des lots de semences. Elle a décidé de réaliser une enquête sur la question des limites et des pratiques en matière de taille de lot et d'échantillon, dont les résultats serviraient de point de départ aux débats ultérieurs. La délégation allemande a accepté de prendre la direction des travaux menés dans le cadre de cette enquête.

La Section spécialisée est invitée à examiner les résultats de l'enquête sur la taille des lots et des échantillons de plants de pomme de terre.

Document(s) : Résultats de l'enquête sur la taille des lots et des échantillons de plants de pomme de terre (ECE/CTCS/WP.7/GE.6/2023/INF.1)

5. Révision des documents de position de la Section spécialisée

À sa session de 2022, la Section spécialisée a décidé de créer un groupe de travail du Rapporteur composé des représentants de l'Australie, des États-Unis, de la Finlande et du Royaume-Uni (Rapporteur), qu'il a chargé de réviser ses documents de position publiés sur son site Web.

La Section spécialisée est invitée à examiner les révisions qu'il est proposé d'apporter aux documents de position.

Document(s) : Propositions de modifications à apporter aux documents de position de la Section spécialisée de la normalisation des plants de pomme de terre (ECE/CTCS/WP.7/GE.6/2023/5)

6. Transfert des herbicides et plants de pomme de terre – projet de document de position

À sa réunion de 2022, la Section spécialisée s'est penchée sur la question de savoir si le transfert des herbicides devait être inclus dans les prescriptions de la norme CEE-ONU pour les plants de pomme de terre ou s'il fallait élaborer un document de position sur la question. Elle a décidé qu'il convenait d'élaborer d'abord un document de position avant de se prononcer sur l'ajout d'une disposition dans la norme. Elle a demandé au groupe de travail du Rapporteur créé en 2021 pour examiner cette question (composé des représentants de l'Afrique du Sud, de l'Australie, des États-Unis, de la France, de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni (Rapporteur)) d'élaborer le document de position.

La Section spécialisée est invitée à examiner le projet de document de position sur le transfert des herbicides.

Document(s) : Projet de document de position sur le transfert des herbicides (ECE/CTCS/WP.7/GE.6/2023/6)

7. Semences véritables de pomme de terre et plants de pomme de terre en pot

À sa session de 2022, la Section spécialisée a communiqué des informations au sujet des semences véritables de pomme de terre et des plants de pomme de terre en pot. En 2021, un groupe de travail du Rapporteur sur la question, composé des représentants de l’Afrique du Sud, de l’Allemagne, des États-Unis, de la Finlande, de la France, des Pays-Bas (Rapporteur), du Royaume-Uni et d’Euroseeds avait été créé. La Section spécialisée a également décidé que les semences véritables de pomme de terre pouvaient constituer l’un des thèmes des réunions intersessions sur la révision de la norme CEE-ONU.

Un orateur externe sera invité à présenter un exposé sur la question. La Section spécialisée est invitée à réfléchir aux travaux qu’elle pourra entreprendre pour définir des règles relatives aux semences véritables de pomme de terre et aux plants de pomme de terre en pot.

8. Projet de guide sur la production de minitubercules

À sa session de 2022, la Section spécialisée a examiné le projet de guide sur la production de minitubercules et a décidé de poursuivre les travaux menés au sein du groupe de travail du Rapporteur (composé des représentants de l’Afrique du Sud, de l’Allemagne, de l’Australie (Rapporteur), de la France, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et d’Euroseeds) afin d’établir une version définitive du projet et de le soumettre pour approbation à sa réunion de 2023. Au cours de l’année 2022, le groupe de travail du Rapporteur a tenu quatre réunions d’une demi-journée en ligne, avec l’aide du secrétariat, pour examiner le projet, le représentant de l’Australie assumant la fonction de Rapporteur.

La Section spécialisée est invitée à examiner le projet de guide sur la production de minitubercules aux fins de son approbation.

Document(s) : Projet de guide sur la production de minitubercules
(ECE/CTCS/WP.7/GE.6/2023/7)

9. Partage des connaissances et renforcement des capacités

a) Série de webinaires sur les plants de pomme de terre

À sa session de 2022, la Section spécialisée a décidé de créer un groupe de travail composé des représentants de l’Australie (Rapporteur), des États-Unis, de la Finlande, des Pays-Bas et du Royaume-Uni afin d’élaborer une série de webinaires en ligne. Les premières propositions portent sur des webinaires consacrés à la norme CEE-ONU pour les plants de pomme de terre ; aux dégâts causés par les herbicides ; à la jambe noire : à la bactérie *Liberibacter* (chips zébrée) ; au virus Y de la pomme de terre (tubercules dormants) ; et au virus du mop-top de la pomme de terre. Le groupe de travail du Rapporteur a proposé que la CEE élabore la série de webinaires et l’héberge, en collaboration avec le Congrès mondial de la pomme de terre. La Section spécialisée est invitée à examiner ces propositions et à présenter des propositions supplémentaires concernant le renforcement des capacités.

Document(s) : Propositions de webinaires (ECE/CTCS/WP.7/GE.6/2023/INF.2)

b) Mise au point définitive d’une affiche ou d’un document sur les avantages des semences certifiées

Après avoir adopté le texte de l’affiche sur les avantages des semences certifiées à la session de 2021 du Groupe de travail, la Section spécialisée a revu en 2022 la proposition de maquette pour l’affiche. Elle a suggéré des modifications à apporter à la maquette et aux images. La Section spécialisée est invitée à examiner et à approuver l’affiche modifiée.

Document(s) : Affiche sur les avantages des semences certifiées
(ECE/CTCS/WP.7/GE.6/2023/INF.3)

c) Maladies et ravageurs nouveaux ou émergents

À sa session de 2022, la Section spécialisée a continué d'échanger des informations concernant les recherches et les études en cours sur les maladies et ravageurs nouveaux et émergents tels que *Liberibacter* et le psylle de la pomme de terre. Elle a décidé de maintenir ce point à l'ordre du jour et de s'efforcer de rassembler des informations diagnostiques sur *Liberibacter* en Nouvelle-Zélande, aux États-Unis et dans d'autres pays où cet agent pathogène a été signalé. La Section spécialisée est invitée à communiquer les informations obtenues sur les maladies et ravageurs nouveaux et émergents.

d) Informations actualisées sur l'élaboration d'une page consacrée au partage des connaissances et aux références sur les ressources concernant la certification des plants de pomme de terre

À la session de 2021 de la Section spécialisée, la délégation australienne a annoncé aux participants la création d'une plateforme de partage des connaissances à l'intention des experts de la Section spécialisée, permettant à ceux qui sont inscrits d'y télécharger des documents. À la session de 2022, la Section spécialisée a examiné les progrès réalisés et a réfléchi aux contributions et ajouts pouvant être apportés à cette plateforme. Elle a demandé au secrétariat de se renseigner pour savoir s'il était possible de stocker le matériel sur une plateforme de partage de documents qu'il hébergerait. La Section spécialisée continuera d'examiner les progrès réalisés et de débattre des contributions pouvant être apportées à la plateforme de partage des connaissances.

e) Informations relatives aux plants de pomme de terre sur le site Web

À sa session de 2022, la Section spécialisée a examiné les recommandations visant à améliorer la convivialité de la page consacrée aux plants de pomme de terre sur le site Web de la CEE. Elle a décidé que le secrétariat mettrait à jour ce site, en collaboration avec le Bureau de la Section. Le secrétariat informera la Section spécialisée des modifications apportées à la page consacrée aux plants de pomme de terre sur le site Web de la CEE.

10. Mandat et méthodes de travail du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles et de ses sections spécialisées

Conformément à son mandat, le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles réexaminera ce dernier tous les cinq ans et le soumettra pour approbation au Comité directeur des capacités et des normes commerciales et au Comité exécutif de la CEE. La prochaine révision devant avoir lieu à sa réunion de 2023, le Groupe de travail a décidé, à sa réunion de novembre 2022, de créer un groupe de travail à composition non limitée constitué des représentants du Brésil, de l'Espagne, des États-Unis et de la Pologne, qu'il a chargé de réexaminer le mandat et les méthodes de travail et d'élaborer une proposition aux fins de son examen par les sections spécialisées, puis par le Groupe de travail à sa soixante-dix-huitième session en novembre 2023.

Le secrétariat fera le point sur l'avancement des travaux du groupe de travail à composition non limitée et invitera les délégations à faire part de leurs points de vue.

Document(s) : Mandat du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (2018) (ECE/CTCS/2019/12)

Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles : méthodes de travail

11. Travaux futurs

La Section spécialisée débattre de ses travaux futurs.

12. Questions diverses

Toute autre question présentant un intérêt pour les travaux de la Section spécialisée peut être examinée au titre de ce point de l'ordre du jour.

13. Élection du Bureau

La Section spécialisée élira un(e) président(e) et un(e) ou plusieurs vice-président(e)s pour un mandat d'un an.

14. Adoption du rapport

La Section spécialisée adoptera le rapport de la session.

Document(s) : Rapport de la Section spécialisée de la normalisation des plants de pommes de terre sur les travaux de sa cinquantième session (ECE/CTCS/WP.7/GE.6/2023/2)

III. Calendrier provisoire

<i>Jour</i>	<i>Horaire</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
Jeudi 16 mars	10 heures-13 heures	Points 1 à 3
	15 heures-18 heures	Points 4 à 7
Vendredi 17 mars	10 heures-13 heures	Points 8 à 10
	15 heures-18 heures	Points 11 à 14
